

Grenoble, le 6 février 2012

Projet de pôle de vie, de loisirs et de commerces
« Les Ateliers » à Saint Martin d'Hères :
enquête publique préalable aux 4 permis de construire

Avis de l'ADTC sur le dossier soumis à enquête publique

Le projet soumis à l'enquête publique porte sur la réalisation d'un centre commercial réparti sur 8 bâtiments dans un îlot du centre-ville de St Martin d'Hères.

D'après la notice explicative, cet îlot sera traversé en diagonale par un mail piéton de l'avenue Gabriel Péri à l'avenue Ambroize Croizat, passant par une place centrale, et par la rue Galilée reliant l'avenue Benoît Frachon à la rue Marceau Leyssieux.

La desserte automobile de cet îlot se fera par les voiries Ouest et Est et le stationnement des voitures et 2 roues motorisées sera réparti dans 2 superstructures de 5 niveaux situées en bordure.

Dans l'étude d'impact, il est prévu « 7700 véhicules par jour » avec le samedi « 460 véhicules par heure entrant dans le parking du bâtiment D de 735 places » et « 50 véhicules par heure entrant dans le parking du bâtiment F de 105 places » entraînant une augmentation du trafic de 18000 véhicules/jour à 24500 véhicules/jour dans la partie Est de l'avenue Gabriel Péri entre les rue Marceau Leyssieux et de la Commune de Paris déjà saturé notamment le samedi.

Cette augmentation du trafic automobile est contradictoire avec l'objectif du Plan Local de Déplacements, rappelé page 46 de l'étude d'impact : le PLD a pour objectif de « pérenniser la tendance actuelle de baisse du trafic VP et d'augmentation de la part modale TC (notamment sur le secteur SMH hors Domaine universitaire)

L'ADTC demande que les permis de construire ne soient accordés que sous réserve de la réalisation de couloirs réservés aux bus (actuellement, lignes TAG 26 et 41) sur l'avenue Gabriel Péri —entre les rues Marceau Leyssieux— et de la Commune de Paris, pour conforter cette augmentation de la part modale des transports en commun.

Concernant le terminus de la ligne 23 de la TAG situé actuellement sur l'emplacement prévu des îlots A, B et C, il est indiqué dans l'étude d'impact : « La solution envisagée par la ville est de relocaliser cet arrêt sur la rue Galilée afin de la positionner au cœur du projet tout en restant connecté sur la station tramway sur Péri grâce aux circulations piétonnes »

Afin d'assurer une correspondance au plus près et de moins pénaliser les usagers des TC devant déjà subir une correspondance, l'ADTC demande que le terminus de cette ligne soit positionné sur l'avenue Gabriel Péri, le plus près possible de la station de tramway.

Des stationnements en intérieur sont prévus pour 410 vélos au RDC de 6 bâtiments, 281 côté Ouest et 129 côté Est, et en extérieur pour 150 vélos.

Pour l'accès à ces stationnements vélos côté Ouest, les aménagements cyclables d'agglomération existent côté Gabriel Péri et Benoît Frachon.

Mais pour le côté Est, il n'en existe pas. Pourtant on note dans la notice architecturale p.21 (11.3.2), que « pour les casiers à vélos, l'accès se fait directement par la rue Marceau Leyssieux », et dans l'étude d'impact, p.47, que « la rue Marceau Leyssieux assure la jonction entre les 2 avenues et constitue à ce titre une liaison interquartier ».

Toujours dans l'étude d'impact, une étude de trafic conséquente à l'ouverture du centre prévoit que la circulation quotidienne va passer de 7000 à 9500 v/j sur cette voie.

L'ADTC s'étonne que la rue Marceau Leyssieux ne comporte pas, et qu'il ne soit pas prévu, d'aménagement cyclable pour l'accès des vélos au centre commercial, et aux stationnements cycles prévus côté Est. L'article L228-2 du Code de l'Environnement (*ex article 20 de la LAURE*) fait pourtant obligation d'aménager des itinéraires cyclables à l'occasion des rénovations de voiries urbaines.

La rue Marceau Leyssieux a été récemment l'objet d'une restructuration et des bandes cyclables bilatérales peuvent être réalisées sans gros travaux après réduction de la largeur de l'ilot central engazonné.

L'ADTC demande que les permis de construire ne soient accordés que sous réserve de la réalisation d'une bande cyclable bilatérale sur la rue Marceau Leyssieux.

Monique GIROUD
Présidente de l'ADTC